

Bonjour,

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments de réponse à votre mail sur le devenir de la déchèterie d'Arzon ainsi que les raisons de l'étude d'une nouvelle déchèterie sur le secteur de Rhuys.

Tout d'abord, sur la création du giratoire sur la D760, la décision de sa construction ne relève pas de la compétence de GMVA mais du Département. Son étude et sa mise en œuvre ne sont pas dues à la création de la déchèterie mais à une gestion de la vitesse et des flux routiers sur cet axe très fréquenté l'été.

Le projet de la déchèterie rentre toutefois en résonance avec cette modification de flux circulatoires, c'est pourquoi la construction de la déchèterie avait été mise en suspend en attendant de connaître le projet retenu par le département.

Sur le nombre de déplacements et les frais engendrés, sans minimiser les kilométrages supplémentaires à parcourir, il convient plutôt de déplacer le curseur et de réfléchir aux modalités de gestion des déchets verts et de revoir la nécessité des déplacements en déchèteries.

Exemple :

Comme de nombreuses collectivités, GMVA encourage les usagers à traiter au maximum leurs déchets verts à la parcelle (tonte moins rasante, mulching, petit bout de terrain non tondu réservé pour la biodiversité, utilisation des branchages en paillage...

Vous trouverez en pièce jointe une première approche permettant de diminuer la production de déchets verts ayant l'avantage de régénérer son jardin tout en économisant des aller /retour en déchèterie.

En plus de ces conseils pour limiter les déplacements à la déchèterie, il est important de voir que la future déchèterie sera nettement plus ergonomique et adaptée :

- La taille du site sera adaptée à l'affluence, il en découlera une forte diminution du temps d'attente, comme on peut l'observer actuellement à Arzon, avec des véhicules à l'arrêt mais dont le moteur tourne pendant plusieurs dizaine de minutes en attendant de pouvoir rentrer sur le site
- L'accessibilité et le confort de ce nouveau site conviendra parfaitement aux personnes 'agées' avec la suppression des manœuvres des véhicules via le dépôt au sol des déchets verts ou des gravats qui sera beaucoup moins pénible.

Le temps 'perdu' sur la route sera donc largement compensé par la fluidité des dépôts avec en prime une réelle diminution des contraintes physiques.

Concernant le rôle de la déchèterie dans la protection de l'environnement et la préservation des matières premières, sans possibilité d'agrandissement celle d'Arzon est obsolète, plusieurs filières de recyclages ne peuvent actuellement pas être mises en place, des déchets valorisables finissent donc enfouis, ce qui entraîne une double peine :

Une augmentation des coûts de gestion des déchets, le traitement des déchets qui partent à l'enfouissement est beaucoup plus élevé que la plupart des filières de recyclages

Une dégradation de notre empreinte carbone non négligeable qui pourrait être évitée puisque qu'ils pourraient être recyclés

Sur le spectre des dépôts sauvages et des brûlis, deux pratiques interdites et qui peuvent faire l'objet de poursuites et d'amendes, la modernisation des déchèteries et la fermeture de plusieurs sites obsolètes car trop vieux et trop petits pour un unique site plus adapté se généralise en France et

aucune augmentation significative des dépôts sauvages ou de comportements déviants n'a été observée. Vous pouvez vous rapprocher de plusieurs collectivités du littoral comme Pornic ou la Rochelle pour vérifier mes propos.

La gestion actuelle de la déchèterie d'Arzon est donc vouée à disparaître, puisqu'elle ne correspond plus aux besoins de tri des apports. Toutefois, conserver ce site avec des horaires aménagés et restreints pour permettre un délestage de certains déchets notamment en période estivale fera partie des options étudiées.

La Direction déchets reste à votre disposition pour un complément d'information si nécessaire

## **Morgan SUZINEAU**

Directeur du service Prévention et Gestion des Déchets

[m.suzineau@gmvagglo.bzh](mailto:m.suzineau@gmvagglo.bzh)

<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh>

Pièce jointe :

### **Les branchages et feuilles mortes**

- Le broyage avant paillage

Si vous disposez d'un broyeur, c'est évidemment une solution pour les grosses branches que vous pourrez utiliser comme paillage. L'autre alternative est de faire des petits tas que l'on place sous la haie afin de proposer des abris pour la biodiversité. Il est possible également de les faire sécher pour s'en servir dans la cheminée ou son barbecue.

Pour les petites branches qui font le diamètre d'un doigt et les feuilles mortes, elles peuvent être broyées à la tondeuse. Elles sont ensuite nettement moins volumineuses et peuvent être utilisées comme paillis.



### **La pelouse**

- La tonte « mulching »

Le principe de cette technique ? couper finement l'herbe et la laisser sur place. Si votre tondeuse ne dispose pas de cette fonction, il suffit de tondre une 1ère fois en laissant

l'herbe coupée sur place, puis de repasser une seconde fois le lendemain pour la broyer. L'opération est très rapide et apporte de nombreux avantages pour le sol qui se nourrit de l'herbe coupée, riche en azote. La pelouse devient donc plus verte, avec moins de mousse et d'herbes indésirables.

Autre solution pour favoriser la biodiversité et limiter la tonte : laisser des espaces de jachère fleurie dans les espaces de jardin non utilisés où une tonte régulière n'est pas nécessaire.

- Le paillage

La pelouse peut être réutilisée dans le jardin. Elle peut être servir de paillage au pied des arbustes, entre les fleurs ou bien sûr dans votre potager. Les bienfaits sont multiples : conservation de l'humidité et protection contre les grandes chaleurs, limitation de la pousse des herbes indésirables tout en nourrissant le sol



**Bon à savoir :** 1 heure passée à recycler des végétaux et faire du paillage, c'est 10 heures gagnées en entretien et en déplacements car le paillage obtenu via vos branchages ou votre pelouse permet :

- de gagner du temps en évitant le désherbage
- de protéger les ressources en limitant les besoins en arrosage et en nourrissant les sols
- de limiter vos achats d'engrais et de compost
- d'éviter d'évacuer et/ou de transporter vos déchets verts

## Déchets verts : retour à la terre !

Deux techniques 100% naturelles pour transformer vos déchets de jardin (et de cuisine). Et en faire profiter vos plantes!



### Le paillage : protéger et nourrir votre sol

Couvrir la terre avec des débris végétaux conserve l'humidité, apporte des nutriments aux plantes, protège du froid et des ravageurs, tout en limitant la repousse des mauvaises herbes. Les meilleurs moments : quand les graines sont bien germées, en été sur sol humide ou en automne (en profitant des feuilles mortes !). À éviter par temps de gel ou par vent fort.

- **Préparer le sol :** désherber, épandre un peu de compost si possible et arroser.
- **Composer votre paillis :** feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de pelouse sèches, brindilles et branches en petits morceaux, tailles d'arbustes broyées. Vous pouvez aussi trouver des paillages biodégradables dans le commerce (écorces de pin, dalles et toiles de paillage en jute ou en maïs...).
- **Pailler en surface sur une hauteur de 3 à 5 cm environ,** au pied des arbustes, haies, rangs du potager, rosiers et massifs floraux, dans les jardinières et les plantes en pot.

#### EN SAVOIR PLUS

Tutos de l'ADEME  
« Comment bien pailler au jardin ? » et « Comment réussir son compost ? »

### Le compostage : enrichir la terre

Mélangé à la terre, le compost favorise la croissance des plantes en leur apportant des nutriments, et en laissant plus facilement s'infiltrer l'air et l'eau. La meilleure période pour démarrer ? Au printemps ou à l'automne.

- **Déposez dans un bac ou en tas vos déchets de jardin** (les mêmes que pour le paillage) **et/ou de cuisine** (épluchures et fanes, marc de café, filtres en papier, pain, croûtes de fromages, fruits et légumes abîmés...).
- **Une fois le compost mûr, au bout de quelques mois, répandez en couches minces** puis l'incorporez superficiellement au sol par binage.

### Ne brûlez jamais vos déchets verts !

Brûler des déchets verts, comme des feuilles mortes ou des branchages, est interdit par la loi et passible d'amende. Cela dégage des substances toxiques. 50 kg de végétaux brûlés à l'air libre émettent autant de particules fines que 14000 km parcourus en voiture à essence. Mieux vaut en tirer profit via le compostage ou le paillage ! Sinon, déposez-les en déchèterie ou utilisez le service de collecte local si vous en bénéficiez.



### 4 règles d'or pour réussir son compost

- 1 Équilibrer les apports**  
avec 50% de déchets humides et 50% de déchets secs.
- 2 Couper les déchets**  
en petits morceaux.
- 3 Mélanger régulièrement**  
avec une fourche, une griffe ou un brasse-compost.
- 4 Surveiller le degré d'humidité :**  
le compost ne doit être ni trop sec, ni trop humide.

